



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 24 août 2015 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h 00. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Francine Harvey, et Marie-Élizabeth Courtemanche, et Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain et Pierre-David Tremblay. L'absence du conseiller François Baugée était motivée. La directrice générale, Josée Cloutier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Affaires nouvelles**
 - 3.1 Programme TECQ 2014-2018
 - 3.2 Réorganisation du conseil
- 4. Période de questions**
- 5. Tour de table des conseillers**
- 6. Clôture de l'assemblée**
- 7. Levée de l'assemblée**



N° de résolution
ou annotation

2015-08-12

2015-08-13

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

1. Ouverture de la séance

La mairesse Chantal St-Louis, souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondé par le conseiller Pierre-David Tremblay.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Michel Sylvain et secondé par le conseiller Pierre-David Tremblay.

3. Affaires nouvelles

3.1 Programme TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme sur l'essence et de la contribution du Québec (TEQC) pour les années 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par : La conseillère Marie Élizabeth Courtemanche

Appuyé par : Le conseiller Pierre-David Tremblay

Et résolu unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle. Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de



N° de résolution
ou annotation

2015-08-14

travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

3.2 Réorganisation du conseil

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée le 10 décembre 2013, résolution No 2013-12-13 pour l'organisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'une élection partielle a eu lieu le 28 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2013-12-13 et la remplacer par celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que chaque conseiller soit responsable des comités et dossiers suivant ;

Comités

Voirie et environnement : Michel Sylvain

Loisirs, tourisme et culture : François Baugée

Urbanisme et zonage : Francine Harvey

Administration et Ressources humaines : Pierre David
Tremblay

Sécurité civile : Marie-Élisabeth Courtemanche

Développement social et communautaire : Renée
Ouellette



N° de résolution
ou annotation

Comités

C.C.U. : Francine Harvey

Comité de Loisirs : Renée Ouellette, François
Baugée, Francine Harvey

Comité développement social : Renée Ouellette

4. Période de questions

Aucune question n'est soulevée

5. Tour de table des conseillers

Aucun commentaire

6. Clôture de l'assemblée

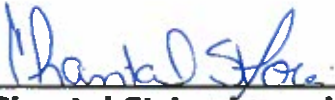
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore
l'assemblée.


PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h05


Chantal St-Louis, mairesse


Josée Cloutier, directrice générale